

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

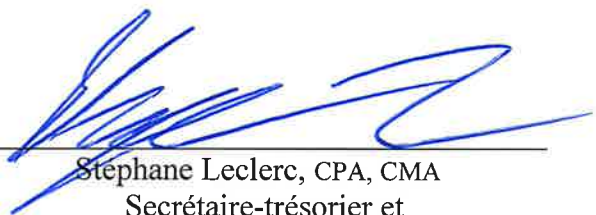
### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 22 mai 2018 a adopté le règlement 753 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 en modifiant les usages des zones 122C, 38-1Af, 38-4Af, 38Af, 123-C et 125C; en créant la zone 38-5Af à même la zone 38-1Af; en modifiant les articles 4.1.2 et 6.6.1.1 et en modifiant la note N-10.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour de juin  
deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 juin 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2018.

